

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-362-1927 fixant la date de la mise en application de divers arrêtés remontant les taxes.

n° 23-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 janvier 1927

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur l'émigration et le recrutement de chauffeurs indigènes
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur les voitures particulières
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes des passeports à la Côte des Somalis
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 relatif aux taxes sur les autorisations de construire ou de donner des fêtes
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 modifiant les taxes de délivrance de certificats sanitaires de la colonie
- Vu** l'arrêté du 16 octobre 1926 portant augmentation des droits d'abatage des bestiaux
- Vu** l'arrêté du 12 novembre 1926 réglementant la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses et fixant le taux des licences applicables au commerce de ces boissons
- Vu** l'arrêté du 12 novembre 1926 réglementant les taux des patentes de 1^{er} et 2^e catégorie à la Côte des Somalis
- Vu** le câäbgramme ministériel n° 4 du 14 janvier 1927 approuvant les arrêtés ci-dessus mentionnés,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rendus immédiatement exécutoires les arrêtés des 16 octobre et 12 novembre 1926 ci-dessus visés.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.